

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIMPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**CENON - ZAC Mairie Pont Rouge - Secteur A - cession des parcelles
communautaires bâties cadastrées AY 334 et 335 à l'OPH Aquitanis -
Complément à la délibération n° 2012/687 du 28 septembre 2012 - Décision -
Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012/687 du 28 septembre 2012 a été autorisée la cession à l'OPH Aquitanis de biens communautaires situés dans le secteur A de la ZAC Mairie Pont Rouge et ce, afin de lui permettre, après remembrement parcellaire et aménagement dudit secteur de la ZAC de commercialiser les îlots constructibles.

A l'occasion de cette cession il est apparu que les deux parcelles communautaires bâties cadastrées AY 334 et 335, situées respectivement 8 et 6 square Maurice Rivière dont la mise à disposition avait été consentie au profit de la Ville de Cenon pour l'installation d'un équipement public consistant en une micro-crèche communale, devaient préalablement à leur cession à Aquitanis, faire l'objet d'un déclassement du domaine public.

C'est ainsi que par délibération n° 2013/83 du Conseil municipal du 22 mai 2013, la Ville de Cenon a constaté la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles AY 334 et 335.

Celles-ci relevant maintenant du domaine privé de la Communauté urbaine de Bordeaux, leur cession à Aquitanis peut désormais intervenir sans aucune réserve.

En conformité avec les modalités financières fixées par la délibération précitée du 28 septembre 2013 ces deux biens immobiliers bâtis seront cédés au prix de 488 986,29 euros, validé par France Domaine selon avis du 10 septembre 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU le Code de l'Urbanisme

VU la délibération du Conseil de communauté du 22 décembre 2006 (création-réalisation de la ZAC)

VU la délibération du Conseil de communauté du 23 novembre 2007 (désignation de l'aménageur de la ZAC)

VU la convention CUB/Aquitanis

VU la délibération du Conseil de communauté du 28 septembre 2012

VU l'avis de France domaine 12-119V1865 du 10 septembre 2012

VU la délibération du Conseil municipal de Cenon du 22 mai 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Qu'au terme de la procédure de déclassement du domaine public des parcelles bâties cadastrées AY 334 et 335, diligentée par la Ville de Cenon il convient de poursuivre la cession desdites parcelles au profit d'Aquitanis en complétant la délibération n° 2012/687 du 28 septembre 2012

DECIDE

Article 1 : de confirmer la cession à l'OPH Aquitanis des parcelles bâties cadastrées AY 334 et 335, d'une contenance totale de 611 m², dont le déclassement du domaine public est effectif, moyennant le prix de 488 989,29 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession au profit de l'OPH Aquitanis et tous autres documents afférents à cette mutation.

Article 3 : le montant de la recette provenant de cette aliénation sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB UC32 du Budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2013

M. JEAN TOUZEAU